

Statement

Discours

Department of  
External  
Affairs



Ministère des  
Affaires  
extérieures

88/38

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

ALLOCUTION

DU TRÈS HONORABLE JOE CLARK,  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
À L'OCCASION D'UNE RÉCEPTION OFFERTE  
POUR LA COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE DU CANADA

TORONTO

Le 31 août 1988

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures

Canada

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
chers compatriotes,

Je suis particulièrement heureux de me trouver parmi vous pour cette soirée. Je ne vous parlerai que très brièvement, mais il me tarde de rencontrer un grand nombre d'entre vous ce soir.

Au cours de mes voyages à travers le monde, je suis toujours frappé par le fait qu'un si grand nombre de gens de tous les pays perçoivent le Canada comme une terre de possibilités, et les Canadiens comme un peuple qui attache une importance capitale à la liberté et à la démocratie. Nous sommes perçus comme une nation qui comprend les problèmes mondiaux et qui est déterminée à contribuer à la paix et à la stabilité internationales.

Ce qui importe surtout, c'est que nous sommes de plus en plus perçus comme un pays dont la force et la vitalité trouvent leurs racines dans la réalité multiculturelle qui est celle du Canada. Notre pays est un lieu de refuge et une patrie pour des personnes, des cultures et des traditions venues de tous les horizons.

Le Canada doit un enrichissement considérable à la contribution de ses immigrants au tissu politique, social et économique du pays. Nous en sommes tout particulièrement redevables aux milliers d'Arméniens qui se sont installés sur notre territoire. Leur détermination et leur loyauté indéniable enrichissent la structure profonde et la qualité de la vie canadienne.

La contribution de la communauté arménienne à la société canadienne se constate de façon éclatante dans la construction d'églises, d'écoles et de centres culturels partout au pays. Elle s'observe également dans l'apport important de cette communauté aux arts, à l'architecture, à la littérature, à la photographie, au commerce, à l'industrie, au droit, à l'administration et à l'enseignement.

De nombreux Canadiens d'origine arménienne sont venus dans ce pays pour échapper aux injustices dont ils souffraient ailleurs. Ils sont venus en quête de la dignité et de la jouissance de droits fondamentaux qui leur étaient refusées ailleurs. Ils ont partagé le sort de tous ceux qui ont débarqué dans ce pays afin d'échapper à un conflit international, une guerre civile, un fléau, ou encore à des persécutions religieuses, raciales, politiques ou ethniques. Bien des Canadiens qui ont en commun ce triste

héritage sont fiers du rôle important joué par le Canada dans la défense des droits de la personne au plan international, ainsi que de l'exemple d'une coopération possible entre différentes cultures que notre pays offre au monde.

Notre gouvernement a pris l'engagement de contribuer à faire régner la justice et respecter les droits de la personne partout dans le monde. Il nous est impossible de réparer les torts infligés dans d'autres pays et à d'autres époques. Mais nous devons faire en sorte que les prochaines générations n'aient pas à subir de tels outrages, de telles injustices, de telles atrocités, et ne soient pas contraintes de ce fait à fuir les persécutions.

C'est ce à quoi travaillent actuellement les organes des Nations Unies, où le Canada oeuvre à améliorer les normes internationales visant à assurer le respect des droits de la personne. Ce n'est pas une tâche facile. De nombreux États refusent l'étude de cette question au plan international, voire même le concept de normes internationales.

Les minorités constituent le groupe le plus directement concerné, parce que ce sont les populations minoritaires - qu'elles soient définies comme religieuses, raciales, ethniques ou autres - qui souffrent le plus de discrimination et qui sont les cibles des formes les plus systématiques de persécution.

Depuis quarante ans, la communauté mondiale tente de trouver des moyens efficaces d'intervenir sur la question des minorités. Lorsque la Déclaration des droits de l'homme a été rédigée, les Nations Unies se sont abstenues de prendre des mesures à cet égard, se retranchant derrière l'argument que la situation des minorités dans chaque État était si différente et si complexe qu'elle empêchait l'adoption de définitions et l'application d'un traitement universels. Ce n'est que 18 ans plus tard, lorsque la Convention internationale sur les droits civils et politiques a été adoptée, que les dispositions contenues dans l'article 27 de ce texte ont pu garantir aux membres des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, la protection de leurs cultures, de leurs religions et de leurs langues. Plus récemment, la Commission des droits de la personne des Nations Unies a entrepris un projet de déclaration sur les droits des personnes appartenant à des groupes minoritaires.

Au cours de l'année passée, le Canada a suivi de près les événements survenus en Arménie soviétique et dans la région de Nagorny Karabakh de l'Azerbaïdjan. Nous avons été profondément troublés par les conséquences dramatiques des tensions qui se manifestent entre populations voisines. Dans ce pays, nous avons la conviction profonde que tous les peuples, quelle que soit leur origine ethnique, doivent être encouragés à rechercher des moyens durables de préserver leur héritage respectif et leur identité culturelle. Il en est ainsi au Canada, où des personnes venant d'horizons les plus divers ont la possibilité de partager une même nationalité sans perdre leur originalité culturelle.

Nous assistons actuellement en Union soviétique à l'amorce encourageante d'une transition vers une société plus libre et plus ouverte où les droits de tous les citoyens sont mieux respectés. Parmi ces droits figurent les possibilités nouvelles offertes aux membres de différents groupes ethniques d'exercer un véritable droit de regard sur leurs propres affaires et de préserver leurs cultures particulières. À cet égard, nous continuerons à faire pression sur l'Union soviétique pour qu'elle respecte ses obligations internationales en permettant à ses diverses nationalités, par des moyens appropriés, d'exprimer leurs préoccupations essentielles et de protéger leurs traditions - ce qui concerne notamment les Arméniens habitant la région de Nagorny Karabakh. Mais l'union soviétique a pris ouvertement l'engagement d'intensifier le développement économique et culturel de cette région, et de favoriser des liens plus étroits entre le peuple arménien qui l'habite et la République d'Arménie proprement dite. Il s'agit d'un geste encourageant qui, nous en sommes persuadés, conduira à une amélioration de la situation.

Le respect des minorités ethniques et autres est fondamental pour parvenir à la paix et à la stabilité dans le monde où nous vivons. Il se fonde sur l'acceptation réaliste du fait que le changement ne peut s'opérer par la force. Il faut plutôt créer les conditions propices à un changement pacifique. Ce n'est qu'en permettant aux minorités de cultiver et de promouvoir leur caractère distinctif que les nations peuvent espérer réduire les tensions à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières.

Notre objectif, qui a été énoncé d'une manière extrêmement ferme dans le cadre des propositions présentées à Vienne lors de la troisième réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, est de faire en sorte que les citoyens membres de minorités

nationales ou de cultures régionales puissent jouir du même statut que tout autre citoyen. En outre, ils doivent avoir la possibilité d'établir et de maintenir des contacts sans entrave, par des voyages à l'étranger ou par d'autres moyens de communication, avec ceux qui partagent le même héritage.

Le vingtième siècle a été assombri par trop de guerres, par trop de destruction infligée à des victimes innocentes. C'est le devoir de chaque Canadien, quelle que soit son origine, de ne pas oublier et de rappeler à nos enfants les atrocités commises dans le passé, et de faire en sorte qu'elles ne se reproduisent pas. Nous, Canadiens, cherchons, avec nos enfants, à façonner un meilleur avenir, à travailler ensemble à la construction d'un monde meilleur - un monde où les droits individuels sont respectés, où les gens n'ont pas à craindre de perdre la vie ou la liberté à cause de leur sexe, de leur race ou de leur religion - un monde plus humain et plus civilisé.

Et j'apprécie en particulier la contribution que votre communauté a apportée à l'édification du Canada d'aujourd'hui. Ce Canada est fort, a confiance en lui et est attentif aux besoins de sa population; il prépare avec confiance le tournant du siècle et un avenir encore plus brillant et plus prometteur pour chacun d'entre nous, qui avons pour mission de contribuer à son patrimoine multiculturel exceptionnel.